

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 12 décembre 2016

Présents : Sophie ANDRE, Gérard CAGLINI, Roger CHARPY, Régis GROS, Emmanuel POULET, Guy PREVOST, Cédric RENARD

Absents excusés : Jean-Louis BELTRAMINI (procuration à Sophie ANDRE), Francis RIQUE (procuration à Guy PREVOST) et Patrick REGNIER.

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 13 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – Syndicat des eaux de la région de Toucy (SIAEP) :

Par arrêté préfectoral, divers syndicats regroupés au sein de la Fédération des eaux sont dissous dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) et disparaissent au 31 décembre.

A leur place, un nouveau syndicat unique regroupant 10 syndicats dénommé Fédération Eaux Puisaye Forterre est créé au 1^{er} janvier 2017.

Les anciens syndicats deviennent des « Secteurs » de la nouvelle entité dont il convient d'élire les représentants communaux. Le conseil, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- Mrs Francis Rique et Emmanuel Poulet, délégués titulaires
- Mrs Gérard Caglini et Patrick Régnier, délégués suppléants

2 – Document d'évaluation des risques professionnels :

Le maire rappelle au conseil que, selon le code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : Le document unique.

Devant les difficultés pour élaborer un tel document, le centre de gestion (CDG89) se propose d'assister les petites communes. Le montant de la prestation est de 500 € au vu du nombre de nos agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de souscrire à la convention d'assistance avec le CDG89 et autorise le maire à signer la dite convention
- de solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

3 – Indemnité de conseils au comptable du Trésor Public de Toucy:

Cette indemnité, facultative, couvre le service rendu en matière de conseils comptable, financier et budgétaire tout au long de l'année : M. Bertrand THIBAUT demande une somme de 325,29 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de lui verser une somme de 170 €, estimant qu'en ces temps d'austérité budgétaire, l'heure est aux économies.

4 – Maître-autel de l'église :

A la suite d'une demande conjointe de la municipalité et de l'association Sauvegarde du site Saint-Félix en vue du nettoyage des panneaux en pierre du retable, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne demande en fait la restauration de l'ensemble du retable, de l'entourage architectural (colonnes, frontons) et de l'autel, l'ensemble étant classé.

Une étude préalable avant travaux est nécessaire pour établir un cahier des charges. Cette étude d'ensemble portera sur la nature des matériaux, leur état actuel, la recherche des polychromies anciennes dont il reste quelques traces, l'état du bâtiment (hygrométrie, ventilation etc.) le tout permettant de définir et chiffrer les différentes actions de restauration à entreprendre ultérieurement.

Un devis pour cette étude a été demandé par la municipalité à l'un des restaurateurs spécialisés agréés proposés par la DRAC : la société ARCAMS d'Autun. Son coût s'élève à 8500 €HT.

Cette étude est subventionnée à 50% par la DRAC. L'association et la commune pourraient se partager les 50% restants.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter cette subvention.

5 – Réfection de la toiture de l'église :

La toiture de l'église est en mauvais état, chacun peut le constater. Dans la petite chapelle latérale, des auréoles au plafond témoignent de fuites d'eau. Les ouvriers de la SATR qui ont restauré les murs et approché de près la toiture grâce aux échafaudages nous ont alerté sur l'urgence d'entreprendre des travaux.

Un devis fourni par la SATR est chiffré à 220 000 €HT pour la réfection des 720 m² de toiture avec changement des tuiles.

Le conseil municipal donne son accord pour des demandes de subvention après la constitution d'un dossier par la mairie. Un nouveau devis estimatif sera demandé à une entreprise spécialisée dans les monuments historiques compte tenu de la liquidation judiciaire de la SATR.

6 – Forêt communale:

6.1 Affouages

Les affouages 2016/2017 sont constitués par les houppiers dans la parcelle 32 auxquels s'ajoutent ceux se trouvant sur l'emprise des routes forestières prévues dans les parcelles 29, 30 et 34 et par le bois des cloisonnements dans les parcelles 24 et 25.

Guy Prévost est désigné comme lotisseur et une indemnité de 200 € lui sera attribuée pour ce travail.

Le prix de la part d'affouage reste fixée à 15 €.

6.2 Vente de bois

Le faible nombre d'affouagistes ne permet pas le façonnage des houppiers (212 m³) dans les parcelles 1 et 2 résultant des coupes de bois vendues aux enchères de juin 2016

Le conseil municipal décide de vendre ce bois par l'intermédiaire de l'ONF qui se chargera de trouver un acheteur.

6.3 Travaux d'infrastructure : Routes forestières et places de retournement

Le maire apporte des précisions sur ces travaux :

6.3.1 Dans les parcelles 29 et 30 (au-dessus de l'étang Rossignol)

La route est longue de 400 mètres avec une place de retournement de 250 m². Elle est subventionnée à 80% par l'Etat et des fonds européens du fait que 2 propriétaires sont concernés : la commune et M. Didier VIGNEL, propriétaire riverain de nos bois.

Le coût de l'opération est de 34 904 € HT et il restera 5235 € à la charge de la commune.

Le conseil autorise le maire à signer une convention avec M. Vignel. Elle précise qu'il participe pour 25% (1735 €) au financement du projet et détaille les engagements de chaque signataire.

6.3.2 Dans la parcelle 34 (en face de l'étang Rossignol)

Cette route est longue de 120 mètres avec une place de retournement de 250 m². Elle est subventionnée à 50% car seul la commune est concernée.

Le coût de l'opération est de 16 128 € HT avec 8064 € à la charge de la commune.

A ces coûts s'ajoute la rémunération de l'ONF pour son assistance administrative et technique d'un montant de 1500 € HT.

6.4 Travaux sylvicoles

L'ONF propose des travaux de dégagement de semis dans les parcelles 8, 9, 10 et 30. La chute d'arbres lors de la tempête de 1999 a favorisé l'émergence de chênes qui atteignent désormais une hauteur de 2 à 3 mètres mais ils sont menacés par des essences à croissance plus rapide (châtaigniers).

Avec 6 voix pour et 3 abstentions, le conseil donne son accord pour cette opération d'un montant de 2340 € HT.

7 – Informations diverses:

7.1 Association Reliance

Elle demande une subvention de 1000 € pour l'organisation du vide grenier BD 2017. Le conseil donne un accord de principe, sous réserve que le bilan financier 2016 de l'association soit fourni.

La subvention sera inscrite au budget 2017.

7.2 Courrier du père Grégoire STROJMAS

Le maire donne lecture d'un courrier du curé de notre paroisse qui remercie le conseil municipal pour les travaux de restauration de l'église. Une messe sera célébrée au printemps pour fêter la fin des travaux.

7.3 Attribution de subvention

L'Etat, au titre de la DETR, nous a accordé une subvention de 30% pour la réfection de la toiture de la cantine, soit 4618 €

7.4 Dotations du Conseil Départemental, année 2016

Au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation, la somme de 11 571 € nous a été attribuée ainsi qu'une somme de 6779 € au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle.

7.5 Décorations de Noël

M. Cédric Renard regrette qu'il ne soit pas fait appel à des bénévoles pour décorer le village à l'occasion des fêtes de Noël. L'idée est retenue pour l'année prochaine, si un volontaire prend l'organisation en main.

7.6 Mails reçus en mairie

Le maire fait part de mails, émanant de deux conseillers, parvenus en mairie et demandant une modification de l'ordre du jour. Le maire répond à M. J.L. Beltramini que la moindre des choses est d'être présent au conseil quand on demande un ajout à l'ordre du jour.

Guy Prévost rappelle que le maire est seul maître de l'ordre du jour et déplore l'attitude de deux conseillers minoritaires qui par leurs manœuvres, faisant suite au battage médiatique organisé autour du skate-park, veulent imposer leur point de vue.

7.7 Vœux du maire

La cérémonie est fixée au samedi 7 janvier 2007 à 16h30 au foyer communal.

Le prochain conseil municipal pour le vote du budget est fixé au mardi 4 avril.